



Félicitations à Elianah, Tiago et leur professeur M. Diouf de  
L'association **KARAT ' ÊTRE** de Mauperthuis  
tous les trois ont reçu un trophée lors des épreuves de KATA  
à l'open Kumite Kata de Saint Germain sur Morin en date du  
05 avril 2026.

Vous pouvez retrouver les renseignements concernant les  
associations sur le portail de la commune

[www.mairie-mauperthuis.fr](http://www.mairie-mauperthuis.fr)



MAIRIE DE MAUPERTHUIS  
Tel : 01-64-03-16-27  
[mairie.mauperthuis@wanadoo.fr](mailto:mairie.mauperthuis@wanadoo.fr)  
[www.mairie-mauperthuis.fr](http://www.mairie-mauperthuis.fr)

## Les brèves de Mauperthuis

**N°42 – Avril 2026**

### Le mot du Maire

Après une interruption de six mois pour cause d'élections  
municipales, les brèves de Mauperthuis reviennent.

Pour rappel les brèves ont une édition trimestrielle et cela  
depuis 2016.

Les objectifs de cette brève sont de vous communiquer des  
informations concernant la commune mais aussi des  
informations qui peuvent présenter un intérêt pour certains  
d'entre vous.

L'application Panneau Pocket, qui nous permet de vous faire  
parvenir des messages, par SMS, d'alerte ou d'informations  
importantes, est une application gratuite que vous pouvez  
installer sur votre téléphone.

La Mairie est aussi à votre disposition en cas de besoin  
d'informations, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

**D. CARLIER**

# BROCANTE



## INFORMATIONS

Le 1<sup>er</sup> mai, jour de la brocante de Maupertuis.

Les déchets des poubelles grises ne seront pas collectés, le ramassage sera effectué le lundi 4 mai dans la journée.

Si vous habitez dans la zone de la brocante, **vous ne pourrez pas circuler avec votre véhicule**, la veille pensez à stationner celui-ci dans une rue adjacente en prévision de vos déplacements du 1<sup>er</sup> mai

(Sont concernées les rues du Parc, du Pré Denis, du Pré Voisin, Sente de l'Etang de la Barre et place de l'église)

## *Bien vivre à Maupertuis*

\*Je ne stationne pas sur les trottoirs destinés aux piétons.

\*je respecte les limitations de vitesse dans la commune.

\*je fais une demande d'autorisation auprès de la mairie avant d'entreprendre des travaux.

\*je ne brûle pas mes déchets verts à l'air libre, je les dépose en déchetterie.

\*j'entretiens ma propriété et ses abords, je taille la végétation qui dépasse sur l'espace public.

\*je suis responsable de mes animaux et je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public.

\*j'effectue les travaux de bricolage et de jardinage, pouvant causer une gêne sonore, de 8h à 12 h et de 14h à 19h les jours ouvrables et de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

\*je sors mes poubelles la veille au soir ou le matin du jour de collecte et je les rentre le jour même.

Respecte les autres et tu seras respecté !